

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-six, le 06 février, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 février 2026.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BETTE Thierry, MARECHAL Marielle, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 4	BARRIER Charles, <i>Absent excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Absente excusée</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Absente excusée</i>	<i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i> - - <i>Pouvoir à Sylvie Hémond</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2026-007 – Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, accordée par le Conseil Municipal le 05 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions ci-dessous.

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2026-D009	Renonciation au droit de préemption sur le terrain situé 11, rue du 11 novembre - parcelle AC 0290	06/02/2026

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme